

Acte n° 2024C242

## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers:

En exercice : 45

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 12/12/2024

Présents : 28
Pouvoirs : 11
Votants : 39

Le 19 Décembre 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente, 3 place Marcel Bonnet à Ambérieux-en-Dombes (01330).

<u>Présents</u>: Didier Alban, Gabriel Aumonier, Emilie Bertholon, Stéphane Berthomieu, Valérie Boyer, Patrick Charrondiere, Armand Chaumont, Pascal Cuny, Anne-Marie Degueurce, Carole Demange, Elise Diennet, Nicole Dugelay, Yves Dumoulin, Christine Fornes, Gilles Garnier, Vincent Lautier, Patrick Nabeth, Michelle Nuguet, Richard Paccaud, Marc Pechoux, Sylvie Permezel, David Pommier, Gérard Porretti, Bernard Rey, Pierre Roset, Richard Simmini, Frédéric Vallos, France-Line Vincent.

Absents excusés: Marcel BABAD (Pouvoir à Marc PECHOUX), Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Ingrid BESSON (Pouvoir à Richard PACCAUD), Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir à Gabriel AUMONIER), Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir à Bernard REY), Jacques CORMORECHE, Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir à Armand CHAUMONT), Nadia GUYON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bruno HENRY, Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Nicole DUGELAY), Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Nathalie TISSERAND (Pouvoir à Vincent LAUTIER), Catherine VIGNON (Pouvoir à Valérie BOYER).

Secrétaire de séance : Stéphane BERTHOMIEU.

## <u>OBJET</u>: FINANCES - VERSEMENT D'AVANCES DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président en charge des finances, des ressources humaines et de la mutualisation précise que lors du vote du budget primitif pour l'exercice 2025, les attributions de subventions aux associations seront soumises à l'approbation du Conseil communautaire.

Cependant, certaines associations ont un fonds de roulement faible et des charges incontournables, telles que des rémunérations de personnel. Par voie de conséquence, ces associations peuvent rencontrer des difficultés de trésorerie dès le début de l'année 2025.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de leur verser une avance sur la subvention qui leur sera attribuée dans le cadre du budget de 2025.

Le montant des avances de subventions, pour les quatre associations ci-après listées, est déterminé en fonction :

- D'une part, du montant de la subvention 2024 et des acomptes versés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 et
- D'autre part, compte tenu de l'état de leur trésorerie telle que définie lors de l'envoi de leurs dossiers de demande de subvention.

Noms associations	Conventions	Modalités calcul avance	Montant de l'avance pour 2025	Imputations comptables
Culture			22.5225	
Harmonie de Trévoux Ecole de musique	Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 signée le 09/01/2022	40% du montant de la subvention de l'année précédente avant le 15 février de l'année	23 600€ (soit 40% de 59 000€ voté en 2024)	65748-313- CULTURE- 3131
Les Passeurs - Cinéma	Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 signée le 18 mars 2024	40% du montant de la subvention de l'année précédente avant le 15 février de l'année	<b>9 400€</b> (40% de 23 500€ de 2024)	65748-313- CULTURE- 3130
Economie				
Initiative Dombes Val de Saône (IDVS)	Convention de partenariat signée le 06/05/2024 – échéance le 14/05/2027	50% de la subvention de l'année précédente avant fin février	<b>16 378€</b> (soit 50% de 32 756€ de 2024)	65748-61- ECO-6100
Tourisme				
Office du tourisme « Ars- Trévoux Tourisme »	Convention d'objectifs et de moyens signée le 30/07/2024 – échéance 30/07/2027	50% du montant versé l'année précédente avant fin février	107 000€ (soit 50% de 214 000€ de 2024)	65748-633- TOURISME- 6332

L'attribution de ces avances se fait au regard du budget prévisionnel de l'année 2025 et des résultats de l'année antérieure que l'association présente à l'appui de sa demande de subvention, elles ne préjugent donc pas des montants des attributions définitives pour 2025.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni 05/12/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

✓ **D'APPROUVER** le versement des avances de subventions pour l'année 2025 tel que présenté ci-dessus aux associations suivantes :

- Harmonie de Trévoux Ecole de musique :	23 600,00 €
- Les Passeurs – Cinéma :	9 400,00 €
- Initiative Dombes Val de Saône (IDVS) :	16 378,00 €
- Office du tourisme « Ars-Trévoux Tourisme » :	107 000,00 €

✓ DE DIRE que les crédits correspondants seront prévus dans le cadre du vote du Budget primitif 2025 du budget principal

> Fait à Ambérieux-en-Dombes, le 19/12/2024

Le Secrétaire de Séance, Stéphane BERTHOMIEU

Affichage sous format électronique :

23/12/2024

Le Président, Marc PECHOUX

DOMBES SAÔNE VALLÉE